



SM pour l'aménagement et le développement de l'aéroport international
Tours-Val-de-Loire (Siren : 200019123)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte ouvert
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Tours
Arrondissement	Tours
Département	Indre-et-Loire
Interdépartemental	oui

Date de création

Date de création	26/02/2009
Date d'effet	26/02/2009

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Autre cas
Nom du président	M. Alain DAYAN

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	40 rue de l'Aéroport
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	37100 TOURS
Téléphone	
Fax	
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	299 847
Densité moyenne	770,20

Périmètres

Nombre total de membres : 4

- Dont 1 groupement membre :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
37	Tours Métropole Val de Loire (243700754)	Métropole

- Dont 3 organismes publics :

Organismes adhérant au groupement
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE TOURAIN (183700012)
DEPARTEMENT DE L'INDRE ET LOIRE (223700014)
REGION CENTRE VAL DE LOIRE (234500023)

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 1

Compétences exercées par le groupement
Infrastructures
- Aéroports
<i>Le Syndicat a pour compétence : l'aménagement, l'entretien et la gestion de l'aéroport de Tours. Dans ce cadre, il peut procéder à toutes les actions nécessaires et en particulier :: - participer à la négociation des conditions dans lesquelles il recevra de l'Etat la dévolution de compétence en matière d'organisation du service public aéroportuaire ; - assurer la gestion de l'aéroport de Tours suivant les modalités qui seront à définir avec le Ministère de la Défense ; - réaliser les investissements nécessaires à l'exploitation de l'aéroport ; - assurer la promotion et le développement des liaisons aériennes, des transports et de l'activité aéronautique ; - effectuer toutes les études et passer les conventions nécessaires à la réalisation de son projet.</i>

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2019 - millésimée 2016)